

Le 17 novembre 2025

Monsieur Michel VEYRON
Maire
Hôtel de Ville
Place Alexandre Gagneux
38590 ST ETIENNE DE ST GEOIRS

Affaire suivie par : Dany NICLOUD

dechets@bievre-isere.com

Objet : PA 038 384 25 00002 - VALRIM AMENAGEMENT, IMMOBILIERE VALRIM

Terrain : Route de Grenoble 38590 SAINT ETIENNE DE ST GEOIRS

20 lots – Logements collectifs & individuels (150 logements) + LIDL

Nos réfs. : OM/URB/PA/2025/SESG/RV/DN/EB

Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver ci-joint les renseignements demandés sur les déchets concernant le dossier cité en objet.

Afin d'anticiper la nouvelle organisation de la collecte des déchets, il est nécessaire de prévoir l'installation de deux points de collecte des déchets constitué chacun de 3 conteneurs semi-enterrés destinés aux ordures ménagères résiduelles, aux emballages et papiers, ainsi qu'au verre.

Ces points de collecte à l'usage exclusif des futurs habitants seront implantés dans l'enceinte du projet, en limite de voirie communale, afin qu'ils puissent être collectés depuis cette dernière.

Dans le cas où ces points de collecte ne pourraient être réalisés en limite de voirie communale et nécessiteraient de pénétrer dans le domaine privé pour assurer leur collecte, une convention de collecte devra être établie. L'aménageur devra par ailleurs s'assurer de l'accessibilité du camion de collecte à ces points, les voiries devront alors être dimensionnées afin de permettre le passage d'un camion de collecte 26 tonnes. Les caractéristiques techniques des camions de collecte sont jointes au présent avis.

L'entretien et l'aménagement de cet espace et de ses équipements seront à la charge du lotisseur ou du syndic du lotissement. Les caractéristiques détaillées de ces équipements sont également jointes au présent avis.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma
considération la meilleure.

Pour le Président et par délégation
Richard VERNEY

**Directeur Gestion et Valorisation des
déchets**



Sites

Grenoble Air Parc • 1 avenue Roland Garros
• 38590 Saint-Etienne de Saint-Geoirs
04 78 93 51 46 • contact@bièvre-isère.com
www.bievre-isere.com

Caractéristiques techniques des conteneurs semi-enterrés à implanter sur le territoire de Bièvre Isère Communauté

- Cuve intérieure en matériaux incombustibles M0 avec structure métallique en acier galvanisé à chaud,
- Cuve béton extérieure aspect béton matricé,
- Dôme métallique gris RAL 7015,
- Système de préhension type kinshofer à chaîne antirotation,
- Pour le flux ordures ménagères résiduelles, cuve 5 m³ avec 2 trappes à couvercle gris RAL 7015 avec serrure,
- Pour le flux multi-matériaux, cuve 5 m³, 1 orifice vertical à clapet métallique jaune RAL 1018 + 1 trappe horizontale gros producteur avec serrure intégrant un orifice classique EPDM jaune RAL 1018,
- Pour le flux verre, cuve 4 m³ avec insonorisation du fond et des parois, 1 orifice vertical EPDM vert RAL 6018 + 1 trappe gros producteur avec serrure intégrant un orifice classique EPDM vert RAL 6018,
- Un dégagement minimale de 0,90 m est à respecter autour et entre chaque conteneur,
- Les conteneurs et l'emplacement de collecte devront être situés à une distance minimale de 3 mètres de toutes lignes de télécommunication ou électrique aérienne
- Les panneaux de consignes de tri installés sur les conteneurs devront reprendre les caractéristiques de ceux prévus par Bièvre Isère, elles seront communiquées en temps utile à l'aménageur.

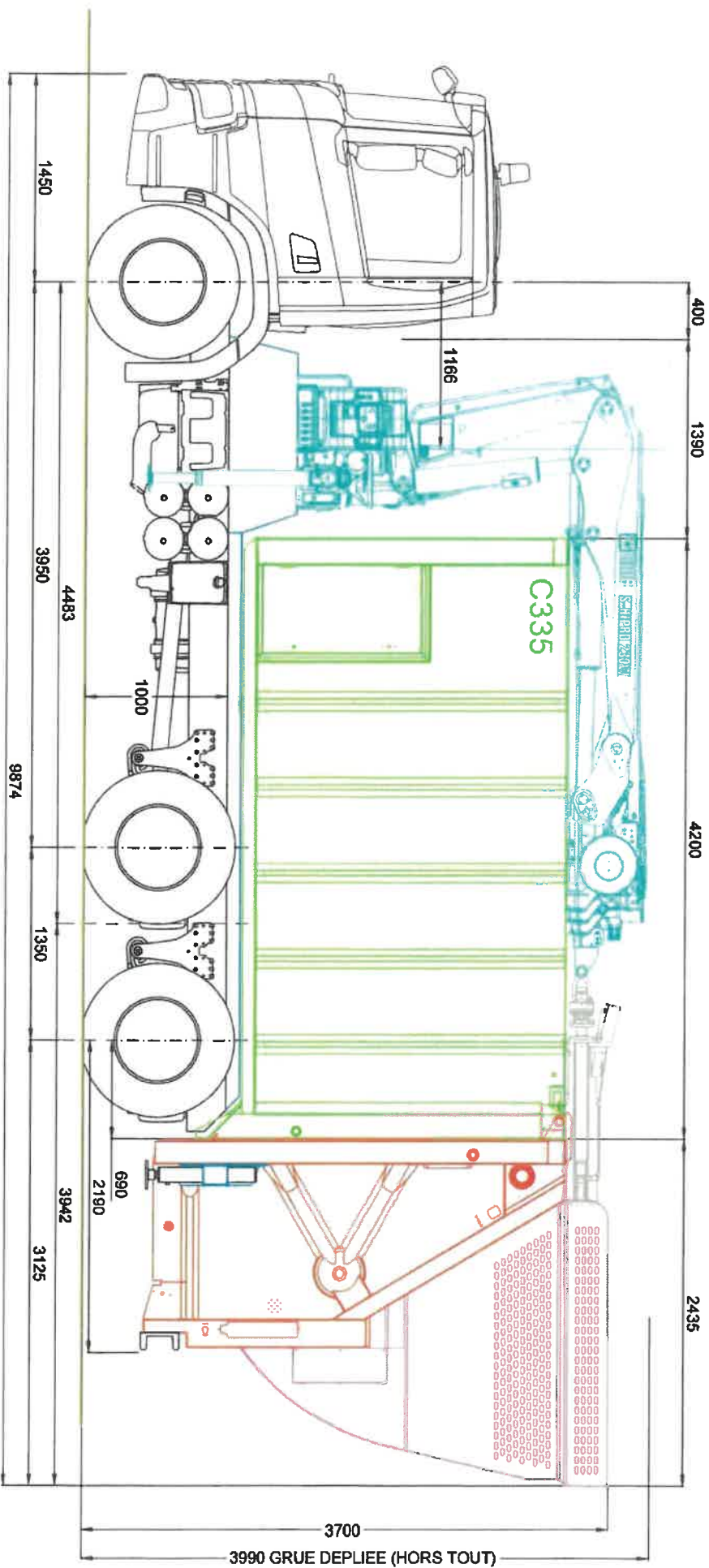
Pour information, ci-dessous un visuel des conteneurs semi-enterrés de marques ASTECH installés par Bièvre Isère sur le domaine public :





ETUDE PRELIMINAIRE

Evolupac Néo i-Drive



REPARTITION DES CHARGES EN CHARGE

AV	POIDS	AR
5144	Châssis 8253	3109
158	Cadre 530	372
-271	BOM 5940	8111
1437	Grue 2800	1163
-82	Kinshofer 240	302
-312	Témino 430	742
-51	Baquette arrière 130	181
38	Pesée Hom. 270	232
80	Bicarburation 175	95
84	Pulvérisateur 105	21
920	C.U. (*) 7577	6657
7166	PTC 26160	1884
8006 max		19000 max

REPARTITION DES CHARGES A VIDE

AV	POIDS	AR
5144	Châssis 8253	3109
158	Cadre 530	372
-271	BOM 5940	8111
1437	Grue 2800	1163
-82	Kinshofer 240	302
-312	Témino 430	742
-51	Baquette arrière 130	181
38	Pesée Hom. 270	232
80	Bicarburation 175	95
84	Pulvérisateur 105	21
0	C.U. 0	0
7166	PTC 26160	1884
8006 max		19000 max

Les caractéristiques de cette étude préliminaire sont données à titre indicatif. MANJOT ENVIRONNEMENT se réserve le droit de les modifier sans préavis. Les poids peuvent varier de + ou - 2% en fonction des options retenues.

CLIENT: BIEVRE (SERE)

SCANIA P420 DS 8x4 NB EURO 6 - PTC : 26T - Empl: 3950 mm
Cable CP14L - MOTEUR 13L

GRUE HMB X-HIRO 8230W - KINSHOFER 920-12

B.O.M. SEMAT C335 - 18 m³ COMPRESSEES

Dessiné par : L.L.
Echelle :
Date : 03/02/2022
N° Plan :
19 301 877

PTC DE 26150 Kg ET CHARGE MAXI SUR ESSIEUX
ARRIERE DE 19000 Kg

- PRÉCONISATIONS VEHICULE :**
- ESSIEU AVANT 8T // PNEUMATIQUES 316/80 R22.5
 - LONGERONS P950
 - BOITIER CARROSSIER BCI
 - PRISE DE MOUVEMENT ARRIERE MOTEUR (ED120P)
 - PRISE DE MOUVEMENT SUR BOITE OPTICRUSE (EG651)
 - PREDISPOSITION ELECTRIQUE BOM NORME CEN 1501-1
 - PREDISPOSITION ELECTRIQUE POUR GRUE
 - POT DECHAPPEMENT SORTIE DANS LA VOIE
 - RESERVOIR GASOIL 300L A DROITE
 - RESERVOIR AD-BLUE A GAUCHE
 - INHIBITION DU NIVELLEMENT AUTO. DE LA SUSPENSION PNEUMATIQUE
 - LORSQUE LE FREIN DE PARC EST ENGAGE
 - ESSIEU 3 NON RELEVABLE
 - 2 GYROPHARE SUR LA CABINE
 - PORTE A FAUX 800mm MINIMUM
 - BICARBURATION RESERVOIR GNR A GAUCHE

MANJOT ENVIRONNEMENT - 69 200 VENISSIEUX

Enedis - DR Alpes

A l'attention de Pôle habitat
Bièvre Isère
1 av. Roland Garros
38590 Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs

Interlocuteur : HADROUF Yassine

Objet : **Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme**
GRENOBLE, le 10/11/2025

Madame, Monsieur,

Vous nous avez transmis la demande d'instruction de l'Autorisation d'Urbanisme PA0383842500002 concernant la parcelle référencée ci-dessous :

<u>Adresse :</u>	Route de Grenoble 38590 SAINT-ETIENNE-DE-SAINT-GEOIRS
<u>Référence cadastrale :</u>	Section OC , Parcelle n° 0027 Section OC , Parcelle n° 0028 Section OC , Parcelle n° 0024
<u>Nom du demandeur :</u>	VALRIM AMENAGEMENT

Nous vous informons que, sur la base des hypothèses retenues pour notre analyse, le raccordement de ce projet au réseau public de distribution nécessite un branchement avec des travaux sur le réseau (extension).

Cette réponse est donnée à titre indicatif et est susceptible d'être revue dans le cas :

- de la non obtention des servitudes de passage éventuellement nécessaires ;
- de la non obtention des autorisations administratives ou de prescriptions administratives ;
- d'une évolution du réseau électrique depuis la date de la demande en objet ;
- d'une évolution de la demande du pétitionnaire (puissance, situation...).

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Yassine HADROUF

Votre conseiller

Le 18/11/2025 14:59:22

Madame, Monsieur Michel VEYRON
Place Alexandre Gagneux
38590 ST ETIENNE DE ST GEOIRS

Affaire suivie par : Vincent GAGUIN
Tél. : 07 71 57 62 30
vincent.gaguin@bievre-isere.com

Objet : PA 038 384 25 00002- VALRIM AMENAGEMENT, IMMOBILIERE VALRIM
Terrain : Route de Grenoble 38590 SAINT ETIENNE DE ST GEOIRS

Nos réfs. :

Madame, Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver ci-joint les renseignements demandés sur les déchets concernant le dossier cité en objet.

Afin d'anticiper la nouvelle organisation de la collecte des déchets, il est nécessaire de prévoir l'installation de deux points de collecte des déchets constitué chacun de 3 conteneurs semi-enterrés destinés aux ordures ménagères résiduelles, aux emballages et papiers, ainsi qu'au verre.

Ces points de collecte à l'usage exclusif des futurs habitants seront implantés dans l'enceinte du projet, **en limite de voirie communale**, afin qu'ils puissent être collectés depuis cette dernière.

Dans le cas où ces points de collecte ne pourraient être réalisés en limite de voirie communale et

nécessiteraient de pénétrer dans le domaine privé pour assurer leur collecte,

une convention de collecte devra être établie. L'aménageur devra par ailleurs

s'assurer de l'accessibilité du camion de collecte à ces points, les voiries devront alors être dimensionnées afin de permettre le passage d'un camion de

collecte 26 tonnes. Les caractéristiques techniques des camions de collecte

sont jointes au présent avis.

L'entretien et l'aménagement de cet espace et de ses équipements seront à la charge du

lotisseur ou du syndic du lotissement. Les caractéristiques détaillées de ces

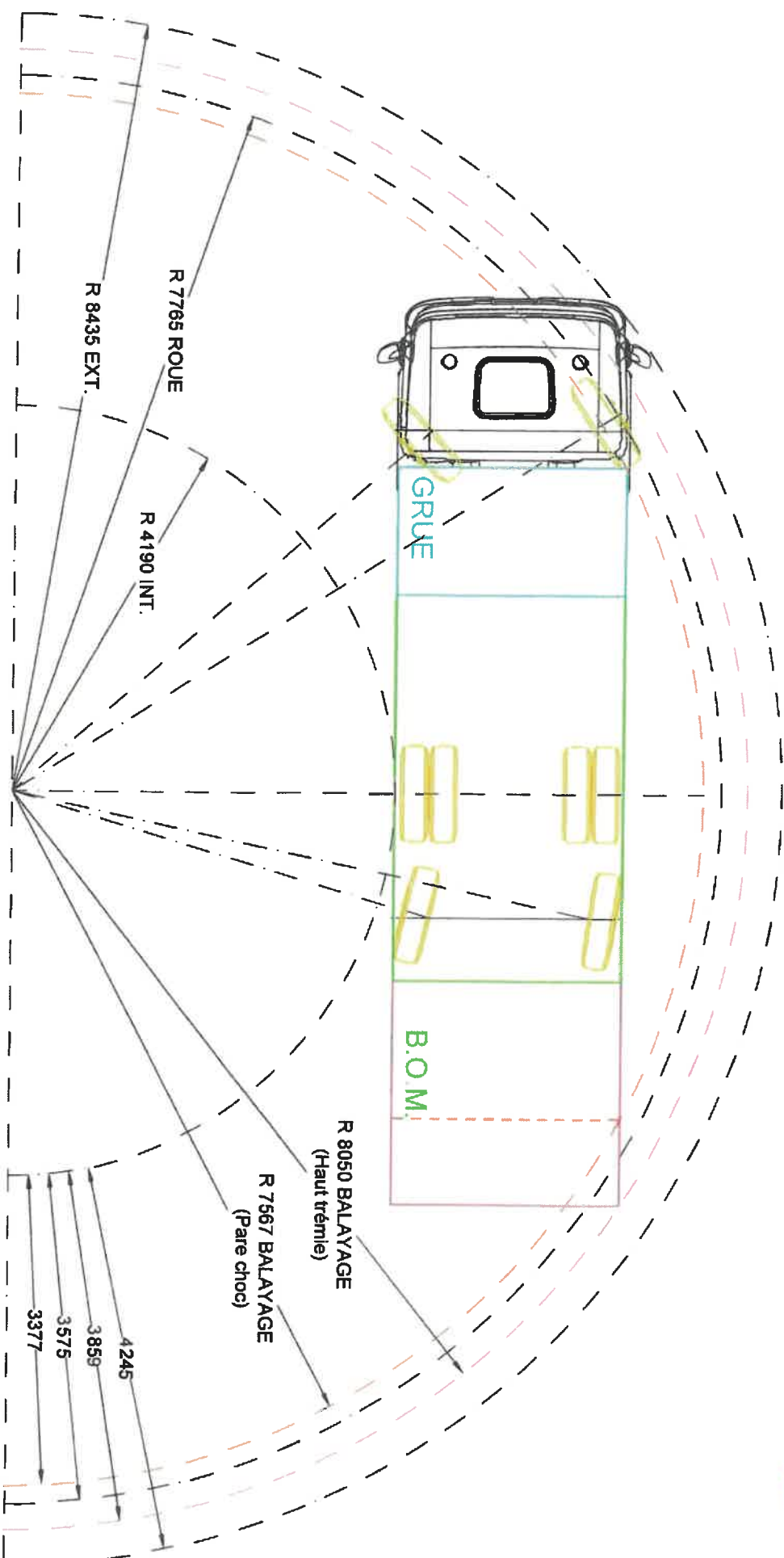
équipements sont également jointes au présent avis.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération la meilleure.

**Pour le Président et par délégation
Richard VERNEY**

**Directeur Gestion et Valorisation des
déchets**



⚠ ⇒ Mesures minimales à respecter ! + c'est mieux.

Les caractéristiques de cette étude préliminaire sont données à titre indicatif.
MANJOT ENVIRONNEMENT se réserve le droit de les modifier sans préavis.
Les poids peuvent varier de + ou - 2% en fonction des options retenues.

CLIENT : BIEVRE ISERE

SCANIA P420 6x2*4 EURO 6 - PTC : 26T - Empt.: 3950 mm
Cabine CP14L - MOTEUR 13L

GRUE HIAB X-HIPRO S230W - KINSHOFER 920-12

B.O.M. SEMAT C335 - 18 m³ COMPRESSEES
TREMIE EXTRA APPROFONDIS

Destiné par : L.L

Echelle :

Date : 21/07/2022

N° Plan :

19 301 902 R

MANJOT ENVIRONNEMENT - 69 200 VENISSIEUX

Le 26 novembre 2025

Monsieur Michel VEYRON
Maire
Hôtel de Ville
place Alexandre Gagneux - CS 30104
38590 ST-ETIENNE DE ST-GEOIRS

Affaire suivie par : Patrick GALAVIELLE
Tél. : 04 74 20 86 74 / 06 83 87 79 49
patrick.galavielle@bievre-isere.com
Objet : PA 038 384 25 00002
SAS VALRIM AMENAGEMENT ou SAS IMMOBILIERE VALRIM
Terrain : route de Grenoble
Projet : Projet « Le Renouveau » - collectifs, maisons individuelles et 1 commerce
Nos réfs. : ENV/URB/PA/SESG/PG/SGDM

Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver ci-joint les renseignements demandés sur l'existence des réseaux d'eau et d'assainissement concernant le dossier cité en objet.

EAU POTABLE

Le réseau d'eau potable situé route de Grenoble est suffisant et il dessert la parcelle. Un devis de raccordement au réseau d'eau potable sera établi par le service.

Un regard compteur de diamètre 1 200 x 1 200 mm avec une vanne de sectionnement et un compteur général sera installé en limite extérieure de propriété et il fera office de limite de prestations de Bièvre Isère Communauté.

L'abonnement du compteur général posé en limite de propriété devra être souscrit dans un premier temps au nom du lotisseur. A la résiliation de l'abonnement par le lotisseur, un nouvel abonnement devra être souscrit par la copropriété ou l'association syndicale en charge de la gestion des équipements communs. En effet, la différence de consommation enregistrée entre le compteur général et les compteurs individuels est à la charge de l'association syndicale ou des copropriétaires.

Une canalisation en fonte ductile, diamètre 100 mm, installée sous la voirie desservira les différents lots.

Un regard béton 1200 x 1200, avec un compteur général et une vanne de sectionnement, sera installé en limite extérieure des différents lots. Des compteurs individuels seront installés dans des gaines techniques palières ou dans un local dédié. Ces équipements seront accessibles, en permanence, par les personnels du service Eau et Assainissement de Bièvre Isère Communauté.

Pour les constructions individuelles, des compteurs individuels seront installés en limite extérieure de propriété, hors zone de stationnement des véhicules.

ASSAINISSEMENT

Le réseau d'eaux usées est suffisant et il est situé route de Grenoble. Un devis de raccordement au réseau d'eaux usées sera établi par le service.

Un regard de diamètre 800 mm sera installé en limite de propriété extérieure et il fera office de limite de prestations de Bièvre Isère Communauté.

Compte tenu de la topographie rendant un raccordement gravitaire impossible, un poste de relevage des eaux usées devra être installé et entretenu par le lotisseur.

Ce poste de relevage disposera de deux pompes, d'alarme sonore visuelle, d'une capacité de stockage correspondant à la production d'une journée d'effluents.

Une alternative à ce raccordement existe via la conduite d'eaux usées présente sur la parcelle C 1461. Ce branchement nécessite une servitude de tréfonds auprès des propriétaires de la dite parcelle.

Les différents lots seront équipés d'une boîte de branchement eaux usées qui sera installée en limite de propriété extérieure.

Le réseau interne sera réalisé suivant les prescriptions techniques ci-jointes.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération la meilleure.

**Pour le Président et par délégation
Aurélie PERRONNET**



Directrice Eau et Assainissement